

Division des ressources financières et matérielles Direction des services administratifs et du greffe 777, boul. Marcel-Laurin Montréal (Québec) H4M 2M7	AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES	AO no 22-009 Services professionnels
--	-------------------------------------	---

Avis public d'Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Arrondissement de Saint-Laurent

Division des ressources matérielles
Direction des Services administratifs et du greffe

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 00**, à la date ci-dessous, à Bureau du citoyen de l'Arrondissement de Saint-Laurent, 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour:

Catégorie :	Services professionnels
Appel d'offres :	23-003
Titre de l'appel d'offres :	Projet de réfection des installations aquatiques du parc Saint-Laurent de l'arrondissement de Saint-Laurent.
Date d'ouverture :	Mercredi, 8 mars 2023
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la soumission
Renseignements :	Pour toute question s'adresser à : saint-laurent.soumissions@montreal.ca
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 27 janvier 2023
Visite supervisée des lieux :	Oui, obligatoire : Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 10 février 2023 à 16h, à l'adresse courriel suivante : haig.shahbazian@montreal.ca Les visites auront lieu du 13 au 17 février 2023

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à la Mairie d'arrondissement de Saint-Laurent, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 27 janvier 2023

Le Secrétaire du Conseil d'arrondissement
Benoit Turenne
Arrondissement de Saint-Laurent